

Le Monde

13.08.2021, par Jean-Michel Normand

Des abeilles et des hommes 4/6 Dégradation de la qualité du miel, intoxications massives des abeilles... L'apiculture n'a jamais fait bon ménage avec l'agriculture moderne. Voire avec l'agriculture tout court

En 2013, à l'occasion de l'exposition « Abeilles », le Jardin botanique de Neuchâtel, en Suisse, eut l'idée de proposer aux visiteurs de déposer un pot de miel rapporté d'un voyage à l'étranger. Près de 300 échantillons furent ainsi recueillis et analysés par les services de l'université de la ville. Verdict : trois miels sur quatre contenaient au moins un type de néonicotinoïde et 45 % deux ou plus. Les plus fortes concentrations de ce pesticide dont la structure chimique est dérivée de la nicotine et qui s'attaque au système nerveux des insectes provenaient d'Amérique du Nord. Suivaient de près l'Asie et l'Europe.

Ce simple coup de sonde, reflet d'une contamination à grande échelle – certes en deçà des seuils de dangerosité pour l'homme – a provoqué un vif émoi bien au-delà du monde de l'apiculture. Depuis, d'autres mauvaises nouvelles se sont accumulées, confirmant l'altération de la qualité des miels. Telle cette enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de 2019 faisant apparaître que 43 % des nectars commercialisés en France peuvent être considérés comme « *non conformes* ». Etiquetage trompeur voire mensonger sur l'origine géographique et mellifère, produit « *adultéré* » avec des ajouts de sirop de glucose.

Bref, nous importons en partie du miel qui n'en est pas vraiment pour satisfaire une consommation nationale de 40 000 tonnes par an alors que la production des ruchers français (entre 9 000 et 20 000 tonnes, selon les années et les caprices du printemps) a été divisée de moitié depuis vingt-cinq ans.

Crise de l'écosystème

Cette dégradation qualitative reflète crûment la crise qui a saisi l'ensemble de l'écosystème de l'abeille. Ce malaise traduit l'incompatibilité manifeste et fort ancienne entre apiculture et logique productiviste. *Apis mellifera*, dont l'activité est dépendante de conditions météorologiques

forcément versatiles, s'intègre mal, voire pas du tout, aux processus d'industrialisation généralisée qui ont bouleversé son environnement naturel lors des dernières décennies.

Dans le numéro spécial « Apicultures » de la revue *Etudes rurales* (n° 206, 2020), Agnès Fortier, Lucie Dupré et Pierre Alphanéry évoquent un processus de « rupture entre agriculture et apiculture » particulièrement marqué en France et qui, désormais, a éclaté au grand jour. « *La mortalité massive des abeilles agit comme un révélateur des changements profonds liés à la modernisation agricole, des transformations de l'espace rural et de la remise en cause de notre rapport au vivant* », relève ce trio de sociologues et d'anthropologues.

Les premières escarmouches entre producteurs de miel et promoteurs d'un modèle agricole hyperproductif ne datent pas des néonicotinoïdes. En 1947, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) nouvellement constituée dénonçait déjà l'ampleur des hécatombes provoquées par les épandages phytosanitaires sur les champs de colza. Depuis, les organisations apicoles, incapables de se fédérer sous une bannière unitaire, et le syndicalisme agricole n'ont cessé d'entretenir des rapports houleux.

Dernier exemple en date, la polémique née d'une tribune parue le 15 avril dans *Le Monde*, cosignée par Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, et Eric Lelong, président de l'interprofession apicole Interapi et considéré comme proche du syndicat agricole majoritaire. Le texte appelait à « *ne pas se focaliser sur l'interdiction de certains produits de traitement que nos voisins européens continueront à utiliser* ». Autrement dit, à ne pas pénaliser les agriculteurs français en leur interdisant de recourir à de tels produits. Ce plaidoyer prononcé au nom de la compétitivité de l'agriculture nationale a suscité, en retour, une autre tribune signée par les principaux syndicats apicoles dénonçant « *la dictature agrochimique sans issue* » prônée, selon eux, par la FNSEA et ses alliés. Ambiance.

Alors que l'apiculture européenne est restée fidèle à une forme d'organisation traditionnelle, l'Amérique du Nord et la Chine ont opté pour une exploitation intensive de l'abeille, au risque d'aller au-devant de mortalités importantes. D'avril 2020 à avril 2021, 31 % des colonies d'abeilles américaines auraient péri. Pourtant, un million et demi de ruches convergent chaque année vers les champs de Californie, non pas pour produire du miel mais afin de polliniser les cultures d'amandiers mais aussi de pommes, de myrtilles ou d'airelles.

Dans son ouvrage *Abeilles gardiennes de notre avenir* (Rustica, 2017), Paul Fert souligne les effets néfastes de ce système : « *Bien qu'ils récupèrent une partie de leurs colonies en mauvais état, affaiblies par le manque de diversité de leur alimentation imposé par la monoculture mais aussi par les épandages de pesticides qui ne sont pas interrompus en période de floraison, les apiculteurs américains sont chaque année au rendez-vous, d'autant plus attirés par les rétributions importantes proposées par les arboriculteurs que les prix du miel sont très bas en Amérique du Nord* ». La mise à disposition, sur une courte période, d'une ruche qu'il aura parfois fallu transporter sur des milliers de kilomètres peut être rémunérée plus de 200 dollars (170 euros).

« Apiculteurs itinérants »

Régulièrement accusée d'inonder le marché avec du miel de médiocre qualité, voire mélangé avec du sirop de glucose ou divers édulcorants, l'apiculture chinoise recouvre, pour sa part, une réalité sociale

méconnue. « *L'essentiel de la production provient d'apiculteurs itinérants qui tirent profit de la diversité des climats et des paysages du pays pour récolter pendant la majeure partie de l'année* », souligne Caroline Grillot.

Cette ethnologue, membre de l'Institut d'Asie orientale de Lyon, a suivi pendant six semaines, à travers quatre provinces du nord-est de la Chine, un groupe de ces transhumants. « *Des paysans sans terre, entrepreneurs en faillite, chômeurs ruraux sans formation professionnelle engagés malgré eux dans une course au rendement et qui ont rarement choisi par passion ce métier qui les fait vivre en marge de la société* », raconte-t-elle.

Ces « *apiculteurs dominants convaincus que la nature est au service des hommes* » font butiner une espèce d'origine italienne, *Apis ligustica*. Connue pour sa productivité (elle permet de réaliser cinq à huit récoltes par an sur le colza, l'acacia, la bruyère ou le vitex, dit aussi l'arbre au poivre), elle supporte bien les divers écosystèmes dans lesquels elle est successivement plongée. Revers de la médaille : elle est moins résistante aux maladies et aux parasites qu'*Apis cerana*, son homologue asiatique.

La nécessité de maintenir le rythme de la transhumance comme la pression exercée par les grossistes auxquels ils vendent leur production incitent souvent ces apiculteurs itinérants à récolter des miels immatures, dont le taux d'humidité excède la norme (de 18 % à 20 %). Au hasard de leurs pérégrinations, ils évitent certaines zones, en particulier les grands vergers connus pour faire l'objet de traitements phytosanitaires massifs. « *Cela explique que des agriculteurs, faute d'abeilles disponibles, sont parfois contraints de réaliser la pollinisation à la main* », poursuit Caroline Grillot.

Premier producteur et exportateur mondial de miel, la Chine fait figure de contre-modèle. Les autorités européennes, qui redoutent un nivellement par le bas, s'inquiètent de la démarche engagée par Pékin auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin que soit élaborée une norme ISO définissant ce qu'est le miel et précisant notamment le taux d'humidité toléré ou la dilution acceptable de sirop de sucre.

Peut-être faudrait-il que les défenseurs d'un modèle vertueux balaiement au préalable devant leur ruche. A commencer par les autorités françaises. A ce jour, celles-ci n'ont toujours pas été en mesure de publier le décret d'application de la loi de 2018 sur l'étiquetage précisant – ce qui devrait pourtant être la moindre des choses – les pays d'origine du produit. Cette précision sera sans objet sur les pots du « *premier miel vraiment vegan réalisé sans abeilles* » dont la commercialisation est attendue en fin d'année. Un pur produit de synthèse élaboré par une start-up californienne, MeliBio.

Prochain article [Thomas Seeley, la ruche façon Darwin](#)